

**Compte-rendu de la réunion du conseil de quartier « Béthune »
Jeudi 26 janvier 2023 - Maison de proximité Camille Guérin – 18h30 – 20h30**

Étaient présents :

- Mme Nora CHERKI, adjointe au Maire, en charge des quartiers « fbg de Béthune » et « fbg d'Esquerchin »

Collège habitants :

- M. Emmanuel BEAUMONT
- Mme Anissa BOUCHABOUN
- M. Jean-Bernard DECOIN
- M. Bernard DEHOET
- M. Éric DELISLE
- M. Pierre FIRMIN
- Mme Bernadette GWIZDEK
- M. Guy MARQUANT
- Mme Agnès MILA
- M. Jean-Michel PINATEL
- M. Yves POISSON
- M. Adam STIVALA

Collège associations :

- Mme Christine STAQUET, artistes et podium
- Mme Bernadette CAPELLE, Directrice du Service démocratie participative

Étaient également présents :

- M. Jean-Christophe LECLERCQ, adjoint au Maire, en charge du cadre de vie et de la condition animale
- M. Jean-Michel LEROY, adjoint au Maire, en charge de la mobilité, de la sécurité et de la voirie.

Étaient excusés :

- M. Paul DEFRANCE
- M. Pierre FLAHAUT
- M. Patrice MILCZYNSKI

Étaient absents :

- Mme Djamila MEKKI, conseillère municipale
- Mme Sandrine BENAÏSSI
- Mme Séverine BODAR
- Mme Marie - Madeleine JACOB
- Mme Emilie SAINT – POL
- Mme Soula BEN JABRIA, centre social du faubourg de Béthune

Mme CHERKI souhaite la bienvenue à chacun et à chacune et notamment à ses collègues, adjoints au Maire. Elle propose de démarrer la réunion par leurs interventions respectives permettant ainsi de faire un point sur les précédentes réunions.

I. RETOUR SUR LES REUNIONS PRECEDENTES

1. Intervention de M. Jean Michel LEROY, adjoint au Maire :

a. Rue de Flers : Servitude entre les Maraichons et les « Demeures de Louise »

M. LEROY précise qu'il s'agit d'un terrain privé, néanmoins dans l'étude du projet avec la ville avant la construction, la municipalité a défini que ce chemin reste accessible aux habitants. Il sera rénové et accessible à tous.

A la question d'un membre du conseil de quartier sur l'installation de barrière à chaque extrémité, M. LEROY répond qu'il devrait logiquement y en avoir pour maintenir l'accès piéton.

b. Rue A. Evain : manque de trottoirs

M. LEROY répond que le service voirie va étudier ce problème et qu'un marquage sera fait pour faciliter la sécurisation des piétons, notamment en face de l'ERPD.

c. Rue A. Evain : parking pour les infirmières :

M. LEROY souhaite savoir où se stationnent plus précisément les infirmières qui se rendent à la résidence Ginko Biloba. La réponse a été apportée lors de l'assemblée générale : les stationnements pourront être traités par Norévie dans la résidence elle-même.

Un membre du conseil de quartier propose que soit créé une autorisation de stationnement « 10 minutes ». M. LEROY valide la proposition et demandera au service voirie la création de 1 ou 2 places de stationnement « 10 minutes » avec verbalisation en cas de non-respect.

d. Incivilités dans le quartier – trafic de drogue :

M. LEROY signale que cette problématique est suivie. La Police Nationale est au courant : un GPO (groupe de partenariat opérationnel) a été constitué. Les endroits récurrents d'incivilités sont ciblés.

M. LEROY précise que la ville va avoir trois à quatre caméras mobiles autonomes pour surveiller le squat et les dépôts sauvages.

Des membres du conseil de quartier signalent des points de deal :

- entre la piscine Beausoleil et l'école Mousseron

- rue de Roost-Warendin, notamment avec un véhicule Scénic qui servirait de réserve.

Les membres du conseil de quartier font des propositions d'aménagements pour tenter de limiter ce fléau par exemple en fermant l'impasse rue de Roost-Warendin tout en laissant les accès pompiers.

e. Avenue de Metz – réalisation des travaux :

M. LEROY signale que les travaux devaient démarrer en novembre 2022, ils ont été retardés du fait 2 riverains avaient refusé les conventions. Les travaux vont pouvoir démarrer le 15 février 2023.

La première phase qui durera jusqu'en mars ira de la rue Cordonnier jusqu'à la rue de Verdun. Les travaux se font en collaboration avec Orange et Enedis.

La seconde phase, à partir de mars 2023 consistera à un décaissement pour une chaussée-réservoir et les trottoirs. Pour les équipements sécuritaires : 3 ralentisseurs sont prévus sur toute l'avenue de Metz et 1 plateau au carrefour avec la rue de Verdun. Les stationnements

prendront une partie de la chaussée. L'éclairage public sera revu avec des leds. Les travaux pour ce premier tronçon sont prévus jusqu'août 2023.

f. Chemin de halage – voitures ventouses :

M. LEROY informe que la parcelle appartient aux voies navigables. La police municipale est au courant.

Les membres du conseil de quartier regrettent que ces voitures ventouses soient toujours présentes.

g. Avenue Alsace-Lorraine – Parking face à l'école Jeanne Georg :

Un membre du conseil de quartier remercie la municipalité pour le parking réalisé.

M. LEROY précise que sur les 12 stationnements « 10 minutes », 4 sont à destination de Marie Curie, 4 pour Jeanne Georg et 4 pour Fougerousse. La signalisation va être faite prochainement.

Un membre du conseil de quartier se demande comment mieux exploiter ce parking.

h. Rue Jacques Brel – vitesse excessive

Comme l'a indiqué M. le Maire lors de l'assemblée générale, il n'y a pas d'aménagement prévu pour cette rue en 2023.

2. Intervention de M. Jean Christophe LECLERCQ, adjoint au Maire :

a. Rue Ribot – aménagement du petit espace vert à l'entrée de la rue :

Un membre du conseil de quartier rappelle le souhait de l'ensemble des membres d'avoir un embellissement de ce petit espace vert.

M. LECLERCQ rappelle que cet espace est dans un virage, au milieu de la circulation, qu'il est impossible d'y mettre des arbres ni des plantations d'un mètre. L'arbre qui y est planté ne gêne pas la sécurité.

Après échanges, il est acté par M. LECLERCQ qu'un aménagement sera fait par le service jardins et cadre de vie avec un fleurissement « basique » en réduisant les fleurs annuelles ou bisannuelles. Les membres du conseil de quartier disent leur satisfaction de voir que leur demande va aboutir.

b. Rue A. Demont – manque de visibilité à cause de la végétation :

M. LECLERCQ répond le service jardin cadre de vie réalise des tâches différentes suivant les périodes : l'hiver est consacré à la plantation d'arbres (157 ont été plantés cet hiver) et à partir de fin février, les équipes sont plus sur l'élagage et l'entretien. Bien évidemment, en fonction du degré d'urgence, l'équipe d'élagage peut intervenir à tout moment.

c. Plantation des arbres sans concertation préalable des habitants :

M. LECLERCQ précise qu'on ne peut pas planter des arbres n'importe où. La validation se fait au niveau du service jardin et cadre de vie qui est compétent. Un panneau d'information est posé pour indiquer la plantation. Pour le faubourg de Béthune, 19 arbres ont été plantés l'an dernier, 19 autres sont prévus cette année.

Un membre du conseil de quartier propose que le conseil de quartier travaille sur une cartographie pour des plantations dans le périmètre du quartier. M. LECLERCQ valide cette proposition qui permettra de croiser les regards des habitants et du service jardins et cadre de vie. Il précise que les plantations sont décidées en septembre.

d. Rue du Faubourg de Béthune – dépôts sauvages :

Des habitants ont alerté des membres du conseil de quartier pour signaler des dépôts récurrents de sacs poubelles en dehors des heures, non loin de la boulangerie Boussard.

M. LECLERCQ prend note de l'information. Il informe que lorsqu'il y a des dépôts sauvages, le conseil de quartier peut en informer directement Mme CHERKI qui transmettra les données.

M. LECLERCQ rappelle que la compétence des déchets est une compétence de Douaisis agglo. Il précise que le ramassage des déchets ne concerne que les sacs déposés devant les habitations. Les dépôts sauvages sont à la charge de la ville.

e. Affichage sauvage « Epaviste » :

M. LECLERCQ informe que la police municipale peut en effet verbaliser si l'auteur est pris en flagrant délit. La ville pourrait, dans l'absolu, porter plainte auprès du Procureur de la République. Il précise également que la ville fait retirer 1 à 2 fois par an toutes les affiches sauvages.

Un membre du conseil de quartier remet une affichette à M. LECLERCQ ; il précise qu'elles sont désormais collées avec du scotch double face.

g. Caméras pour lutter contre les incivilités :

M. LECLERCQ informe que la ville a reçu l'autorisation de mettre des caméras mobiles. Elles ne peuvent pas être installées là où il y a du public mais pour recueillir des informations sur les dépôts sauvages, les lieux accidentogènes, les points de deals. Il y aura une priorisation des lieux à faire pour l'implantation de ces équipements.

II. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

En préambule de ce point, Mme CHERKI demande à chacun et chacune de se présenter et de se localiser sur un plan. Celui-ci sera ensuite remis par mail aux membres.

1. Charte des huit conseils de quartier :

Mme CHERKI rappelle quelques points de la charte de fonctionnement notamment sur les débats qui doivent se dérouler dans le respect et sur l'assiduité aux réunions. Elle rappelle que toute absence doit lui être signalée en amont ainsi qu'au service démocratie participative. Au bout de 3 absences non excusées, il sera procédé à la radiation.

2. Planning des réunions du conseil de quartier :

Mme CHERKI donne les prochaines dates de réunions du conseil de quartier :

- Jeudi 02 mars 2023 }
- Jeudi 1^{er} juin 2023 } de 18h30 à 20h30 à Camille Guérin
- Jeudi 28 septembre 2023 }
- Jeudi 24 novembre 2023 : de 19h à 21h : assemblée générale à Camille Guérin

Mme CHERKI précise que les réunions du conseil de quartier sont privées. Seule l'assemblée générale est ouverte au public.

3. Groupes de travail :

Il est acté par les membres présents de positionner ces réunions de préférence le jeudi, à 18h. Le service démocratie participative ne participe pas à ces réunions. Deux groupes de travail se constituent : environnement et sécurité. Les des membres du conseil de quartier se répartissent comme suit :

- Groupe environnement : M. Emmanuel BEAUMONT, M. Bernard DEHOET, Mme Bernadette GZIWDEK, M. Adam STIVALA.

- Groupe sécurité : Mme Agnès MILA, Mme Anissa BOUCHABOUN, M. Eric DELISLE, M. Pierre FIRMIN, M. Jean-Michel PINATEL, M. Adam STIVALA, M. Jean-Bernard DECOIN

4. Représentants du conseil de quartier à la commission de suivi des 8 conseils de quartier et au comité de gestion FAQ :

- Commission de suivi des 8 conseils de quartier :

Mme CAPELLE signale que cette commission se réunit deux fois par an, en mai et octobre. Elle est animée par M. MAZY, adjoint à la démocratie participative et est composée de 2 membres de chaque conseil de quartier. Elle permet d'échanger sur les différentes pratiques au sein des instances. Des thèmes communs y sont évoqués comme la communication par exemple.

Se positionnent pour représenter le conseil de quartier « faubourg de Béthune » à la commission de suivi des 8 conseils de quartier :

- Membres titulaires :
 - o M. Eric DELISLE
 - o M. Jean-Bernard DECOIN
- Membres suppléants :
 - o M. Bernard DEHOET
 - o Mme Séverine BODAR

- Comité de gestion FAQ (fonds d'animations pour les quartiers) :

Mme CAPELLE informe que le comité de gestion étudie les demandes à la fois du FAQ et de « J'aime mon quartier ». Jusqu'à présent, ces 2 dispositifs ne s'adressaient qu'aux quartiers dits en « politique de la ville », qu'ils soient prioritaires ou de veille. Une délibération, présentée au conseil municipal de décembre, permet d'étendre cette possibilité aux petites associations de proximité du centre-ville. Cela ne concerne ni les associations de parents d'élèves, ni les associations sportives.

Le comité de gestion est composé d'élu.e.s et de représentants des membres des conseils de quartier à raison d'un titulaire par instance. Les réunions se font généralement le 1^{er} lundi du mois, en mairie, en fin de journée, entre février et novembre.

Se positionnent pour représenter le conseil de quartier « faubourg de Béthune » au comité de gestion FAQ :

- Membre titulaire :
 - o Mme Christine STAQUET
- Membre suppléant :
 - o M. Eric DELISLE

III. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- 1) Rue du polygone - Travaux par des entreprises :

Un membre du conseil de quartier souhaite savoir si les entreprises telles que Enedis et Veolia doivent faire une déclaration de travaux en mairie. Ces entreprises sont venues rue du Polygone, ont percé 3 trous fin novembre et depuis...plus rien. M. LEROY confirme que les entreprises doivent faire une déclaration en mairie. Il précise également que la rue du Polygone est une route départementale.

- 2) Rue Demont – Avenir du city stade :

Lors de l'assemblée générale, M. le Maire a évoqué la construction de 1 à 2 maisons sur cet emplacement. Une date est-elle connue ? Non, la date n'est pas connue pour l'instant.

3) Maraichons – éclairage public :

Un membre du conseil de quartier signale que l'éclairage public est passé en leds au niveau des Maraichons mais pas au niveau des « maisons rouges ». M. LEROY répond que cela va se faire. Il rappelle que la ville s'est engagée dans un plan de sobriété énergétique, le programme annuel prévoit le remplacement de 300 éclairages par an.

A la question d'un membre du conseil de quartier sur un remplacement systématique du poteau quand l'éclairage passe en leds, M. LEROY répond que c'est n'est pas automatique, le poteau peut être gardé s'il est en bon état.

4) Boulevard Lahure – manque de balisage

Un membre du conseil de quartier fait remarquer le manque de balisage des travaux effectués par Douaisis agglo sur le boulevard Lahure. Cela est accidentogène.

5) Rue de Verdun – incivilités

Des membres du conseil de quartier ont été alertés sur le fait que des enfants grimpent sur le transformateur EDF (au bout de la rue de Verdun) pour surveiller ce qui se passe dans les jardins.

6) Avenue de Lattre de Tassigny – Etat de la chaussée

Un membre du conseil de quartier souhaite savoir quand cette rue sera refaite. M. LEROY répond que la rue sera refaite complètement en 2024.

7) Rue Bègue – Terrain Norévie

Un membre du conseil de quartier informe que le terrain laissé à l'abandon est enfin entretenu.

Avant de clore la réunion, Mme CHERKI remet une mallette aux membres présents. Elle contient le plan de la ville avec les 8 conseils de quartier, le plan du secteur « faubourg de Béthune », le badge nominatif, la fiche projet qui servira de lien entre le conseil de quartier et les services municipaux pour expliquer la demande du conseil de quartier sur un aménagement, une animation,... Cette mallette a été mise en place suite à la commission de suivi des 8 conseils de quartier.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme CHERKI remercie toutes les personnes présentes. La réunion se termine à 20h30.